



## Mise à pied en attendant la décision et après?

Par **Nassard**, le **22/05/2009** à **15:48**

Bonjour,

En étant en arrêt de travail j'ai reçu (le 22avril) une lettre m'annoncant que je suis mise à pied (conservatoire) jusqu'au l'entretien prévu le 11 mai en vu d'un licenciment. Mon arrêt de travail a été prolongé donc je ne me suis pas présente à ce RDV. Aujourd'hui mon arrêt de travail se termine et je ne toujours pas de nouvelles de mon employeur. Dois - je reprendre mon travail ou non? Que pensez -vous

Merci par l'avance de votre réponse

Cordialement

D. Nassard

Par **Xavier Berjot**, le **01/06/2009** à **21:27**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas licencié à ce jour, il importe en effet de reprendre votre travail. A défaut, vous vous exposez à un licenciement pour abandon de poste.

Je reste à votre disposition.

Maître Xavier Berjot